



Édition N° 3245 du 01/04/2010

Casablanca: Une chaire en droit continental

Maroc, Japon et Vietnam, les premiers à la recevoir. Soutenir la tradition juriste du vieux continent UNE chaire en droit continental. C'est le tout récent événement qui a marqué la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Casablanca. Cette mise en place a été scellée par une convention conclue entre la Fondation pour le droit continental dont le siège est à Paris et l'administration de l'établissement universitaire. C'est Tokyo (Japon) qui a été la première à la recevoir. Hanoi (Vietnam) était le second pays à avoir ce privilège. Ensuite, ce fut au tour de Sao Paulo (Brésil). Dans toute l'Afrique, c'est la ville de Casablanca qui a été choisie par la Fondation pour le droit continental pour accueillir le siège de la chaire. Bientôt, ce sera au tour de Pékin et Moscou. «La convention a nommé le Pr. Azzedine Kettani en qualité de coordinateur de la Chaire et, du 22 au 25 mars, l'enseignement a porté sur quatre thèmes dont le premier a fait l'objet d'une conférence inaugurale donnée par le Pr. Michel Grimaldi et s'est intéressée au «Droit Continental et Mondialisation», souligne Ahmed Essalmi El Idrissi, doyen de la Faculté de droit. Les autres thèmes étaient consacrés, d'une part, au «Droit des sûretés, des procédures d'insolvabilité et économie», dont l'exposé a été fait par Philippe Dupichot. D'autres sujets comme «Droit des contrats et économie» et «Droit des sociétés et économie» ont été également discutés. Les conférences ont été suivies par un auditoire fort important. Etaient de la partie des étudiants en particulier ceux inscrits au master de Droit des affaires et Droit international des affaires, mais aussi des professeurs. Pour le doyen Essalmi «le Maroc, terre de droit continental, ne pouvait qu'accueillir favorablement cette initiative. Encore faut-il souligner que la Fondation a pris en charge le financement de cette Chaire et qu'elle financera également une bibliothèque pour le plus grand bien des étudiants». Il faut par ailleurs noter que, selon une responsable à la Faculté de droit, «les cours seront dispensés tous les ans en quatre thèmes, en fonction du même agenda que cette année d'inauguration de la Chaire. Cette fois-ci, les professeurs viendront d'horizon divers comme la France, mais aussi d'autres pays de tradition civiliste».